# La lettre de <u>l'Économie</u> sociale



Ocirp: une étude sur les salariés aidants

PAGE 3

Des innovations sociales récompensées

**PAGE 4** 

M Générations, la cohabitation entre professionnels de santé

PAGE 5

# Combattre l'exclusion numérique par la mesure d'impact

Le 3 octobre dernier, l'Impact Tank a rendu public son rapport sur l'inclusion numérique. Intitulé « Faire numérique ensemble », il propose un regard sur la question et dresse un ensemble de recommandations.

ujourd'hui, 16 millions de Français se disent éloignés du numérique » indique le rapport. Ce document

part du constat que la « digitalisation croissante de la société et de l'économie, des services publics, de la santé et des secteurs sociaux » est, sans conteste, source de progrès. Cependant, « le numérique est aussi un amplificateur d'inégalités et de fragilités » et le « monde du "tout connecté" [...] exclut les plus vulnérables », écrivent





Agnès Audier, présidente de l'Impact Tank et Tony Bernard, son directeur général, en introduction. Pour eux, le défi de l'inclusion numérique est bien celui « des capacités à participer à ce nouveau monde ».

## Les principales questions

« Une politique publique volontariste en faveur de l'inclusion numérique » existe bien, à commencer par la Stratégie nationale pour un numérique inclusif, lancée en 2018, constate le rapport; de nombreuses initiatives<sup>[1]</sup> menées par des acteurs de l'ESS<sup>[2]</sup>, mais aussi par des entreprises du secteur lucratif ont été lancées; pour autant, cette fracture numérique persiste.

Pour les auteurs, il est, au premier chef, « essentiel d'envisager l'inclusion numérique en prenant en compte toutes ses dimensions, sociale, économique, sociétale ». D'où la nécessité, qui peut paraître évidente mais encore faut-il en tenir compte, de « connaître les publics et leurs spécificités ». Il s'agit, principalement, de publics « qui subissent un cumul de vulnérabilités ». Ainsi, la précarité est « un facteur majeur d'exclusion du numérique ».

Autres handicaps recensés, les « questions générationnelles et territoriales ». De fait, « les personnes âgées restent souvent éloignées du numérique ».

Quant à la question des inégalités territoriales, elle se pose, « *notamment, en termes de qualité de connexion* ».

Plus surprenante, mais bien réelle, est l'existence d'« *inégalités de genre dans la filière numérique* ».

Autre problème soulevé par le rapport, « *Les questions de santé et de handicap face à la numérisation* ».

Ainsi, en 2022, « la Défenseure des droits alertait en signalant que seules 40 % •••

••• des démarches administratives en ligne étaient accessibles aux personnes en situation de handicap».

#### Des initiatives étudiées

Afin de « mieux saisir les contours et les tendances du champ de l'inclusion numérique», sont recensées 82 structures portant 160 projets, qui agissent en ce sens<sup>[3]</sup>. Ce recensement montre qu'il existe une « diversité d'acteurs au service de l'inclusion numérique avec une forte représentation de l'ESS »: des organismes publics, nombre d'associations, des fondations, des entreprises agréées Entreprise solidaire d'utilité sociale (Esus), des Scic, des entreprises privées et une mutuelle.

12 initiatives, « qui ont fait la preuve de leur impact », sont l'objet d'une analyse approfondie qui permet « d'alimenter le référentiel de mesure d'impact » proposé. Les auteurs en tirent trois enseignements principaux. Le premier est « L'importance de l'évaluation d'impact dans le champ de l'inclusion numérique», le deuxième est « L'hétérogénéité en termes de maturité et de moyens consacrés à la mesure d'impact » et le troisième « La diversité des démarches et des méthodologies mobilisées ».

Notons, en particulier, que l'hétérogénéité constatée « ne permet pas de dresser des conclusions par type d'acteur (associations ou sociétés commerciales...), ou en fonction de leur taille et des moyens dont ils disposent » mais, de fait, « la grande majorité d'entre eux [...] met en place des mécanismes rigoureux pour collecter des données sur leurs réalisations ».

## Culture de l'impact et recommandations

Le rapport se termine, donc, par des recommandations. Lesquelles sont

## « Faire numérique ensemble »

Ce rapport sur l'inclusion numérique a été produit par l'Impact Tank et publié début octobre. Les deux rapporteurs en sont le socio-anthropologue Edgar Charles Mbanza, enseignant aux universités de Nice et d'Aix-Marseille, et le docteur en socio-économie Philippe Archias. Rappelons que l'Impact Tank, une initiative du Groupe SOS, a pour objectif de contribuer à la construction d'une économie à impact posi-



tif en croisant expertise universitaire et expérience de terrain. Agnès Audier en est la présidente et Tony Bernard, son directeur général (voir La Lettre n° 1825). Le rapport, de 252 pages, est téléchargeable sur lc.cx/Opp50Q.

précédées d'un « Guide pratique pour mettre en place sa propre démarche d'impact », la « culture de l'impact à portée de tous », en somme. Au passage, est rappelée une évidence, à savoir que la mesure d'impact « n'aura de sens que si les résultats qu'elle permettra de mettre à jour sont utilisés et intégrés à la prise de décision ». Quant aux préconisations, outre le passage « à l'échelle des initiatives testées et validées », les auteurs recommandent fortement une « meilleure prise en compte des capitaux culturels et numériques des individus, [et un] meilleur ancrage des politiques d'inclusion dans les différents environnements territoriaux, sociaux et culturels particuliers, des individus et des groupes ». Dans le même esprit, il est nécessaire d'« "Aller vers" les publics éloignés du numérique », c'est-à-dire de ne pas attendre les demandes, et d'améliorer et simplifier les démarches dématérialisées « pour et avec les usagers ». Exemple est donné de Mon espace santé lancé par la Caisse nationale de l'assurance-maladie (CNAM)[4].

Une conclusion s'impose à la lecture de ce rapport: ce document peut être d'une grande utilité à toute structure, de l'ESS ou non, qui souhaite lutter contre la fracture numérique. En effet, à quoi bon lancer un projet si l'on ne peut pas, de manière rigoureuse, en mesurer les conséquences, positives ou négatives, l'impact, en somme? X

Jacques des Courtils

[1] Dans le n° 1713 de *La Lettre*, nous traitions du combat du Syndicat de la presse sociale contre l'illectronisme.

[2] Nombre d'entre elles se sont rassemblées dans une Scic, la Mednum, la « coopérative des acteurs de l'inclusion numérique » (lamednum.coop).

 $^{[3]}$  Ce « recensement n'a pas vocation à  $\hat{e}tre$ exhaustif » précise le rapport.

[4] Selon la Cnam, début octobre, 15 millions de personnes, soit près d'1 assuré sur 5, ont activé leur compte.

## 12 initiatives mises en avant

Les 12 initiatives qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie afin d'en tirer constats et recommandations sont très diverses: Ecodair (une association, atelier et chantier d'insertion), Emmaüs Connect (qui veut répondre aux difficultés dans le domaine du numérique subies par les personnes en situation de précarité), Familles Rurales (qui déploie des Points de médiation numérique dans les territoires), Granny Geek (entreprise Esus, qui propose, en ligne, différents services aux seniors), Konexio (association qui veut permettre à des personnes

étrangères et/ou éloignées du marché du travail de monter en compétences informatiques), Le Park Numérique (association qui a pour vocation de démocratiser l'accès au numérique), Orange/Fondation Orange (qui agit en faveur de l'inclusion numérique avec plusieurs programmes), Silver Geek (association pionnière de l'e-sport dédié aux seniors), Simplon.co (entreprise Esus, un réseau de 120 centres de formations professionnelles inclusives aux métiers du numérique), Sistech (association qui soutient l'émancipation professionnelle,

dans les métiers de la tech, de femmes réfugiées), Solinum (association qui développe des projets de lutte contre la pauvreté, reposant sur le numérique) et Unis Cité (association pionnière du Service civique des jeunes). Nous ne pouvons détailler ici les « impacts positifs » résultant du travail de ces 12 initiatives, mais, pour ne prendre que la première citée, chez Ecodair, « 15 % des salariés en insertion ou en situation de handicap rencontrent des difficultés financières après leur embauche au sein d'Ecodair, contre 34 % » auparavant.